

*Seul le discours prononcé fait foi*

# LUXEMBOURG

**Intervention de**

**Madame Françoise HETTO-GAASCH**

**Ministre de l'Égalité des chances du Grand-Duché de Luxembourg**

55<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme

New York, le 24 février 2011

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'aligne pleinement sur la déclaration de l'Union européenne.

En tant que Ministre de l'Égalité des chances du Grand-Duché de Luxembourg, je suis particulièrement heureuse et fière de pouvoir prendre la parole devant votre Commission, aujourd'hui, en cette journée historique où sera lancée officiellement la nouvelle Entité de l'Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, ONU-Femmes.

La fusion de quatre organismes distincts n'est pas seulement à saluer car elle unit dorénavant à la fois les fonctions normatives et les activités opérationnelles de l'ONU mais également et surtout, car elle peut servir d'exemple à suivre, de symbole en matière de politique d'égalité entre hommes et femmes, de symbole pour un rassemblement, une mise en commun des efforts de tous les acteurs, à leurs niveaux respectifs, pour que l'égalité de droit entre hommes et femmes devienne enfin une réalité.

Le Luxembourg approuve entièrement le programme de travail présenté par Madame Bachelet, que je tiens par ailleurs à féliciter pour sa nomination au poste de Directrice exécutive d'ONU-Femmes, et notamment les cinq thèmes prioritaires choisis.

Au nom du gouvernement luxembourgeois, et en ligne avec notre engagement de longue date en faveur de la parité hommes-femmes, je peux assurer notre plein soutien à ce programme ambitieux.

Nous devons aborder le sujet de l'égalité entre hommes et femmes sous tous ces aspects : un partage équilibré et/ou équitable des responsabilités entre hommes et femmes dans tous les domaines de la vie va nécessairement de pair avec une remise en question et une redistribution des tâches dans la vie privée, dans le monde du travail et dans la société en général.

Dans ce contexte, il me tient tout particulièrement à cœur d'impliquer les hommes dans nos réflexions: les défis d'augmenter le taux d'emploi des femmes et d'améliorer la participation des femmes à la prise de décision économique et politique seront d'autant plus faciles à affronter avec l'appui des hommes, notamment, mais pas seulement, en matière de conciliation entre travail et vie familiale.

Comme la stratégie d'ONU-Femmes le soulève à juste titre : l'égalité entre hommes et femmes n'est pas seulement une « affaire de femmes ».

Le thème prioritaire des travaux de la Commission de cette année m'est très cher dans la mesure où je suis également Ministre des classes moyennes et du tourisme, en charge des petites et moyennes entreprises.

Je défends évidemment l'accès des filles et des femmes à l'éducation et à l'emploi en tant que pas essentiel menant vers leur autonomisation.

Je défends l'accès des filles et des femmes à l'éducation et à l'emploi de manière d'autant plus rigoureuse que les femmes constituent un potentiel de talents et de compétences, dont nos économies ne peuvent pas se passer.

Dans le cadre de sa stratégie « Europe 2020 », l'Union européenne s'est fixée, entre autres,

- l'objectif que 40% des jeunes terminent leurs études avec un diplôme universitaire et
- l'objectif d'atteindre un taux d'emploi de 75%.

Ces objectifs ne seront jamais atteints sans l'apport des femmes.

Face à ces ambitions, il ne faut cependant pas perdre de vue un aspect important : celui de la qualité du travail. Une ségrégation des hommes et des femmes doit absolument être évitée que ce soit dans l'éducation ou sur le marché du travail.

Monsieur le Président,

Le gouvernement luxembourgeois promeut activement la diversification des choix professionnels des filles et des garçons, le but étant d'attirer, d'un côté, plus de garçons dans des professions du domaine social et de l'enseignement et, d'un autre côté, de susciter davantage l'intérêt de filles pour les métiers techniques et la recherche.

En parallèle, nous devons veiller à faciliter l'intégration des jeunes dans le marché du travail. Nous devons également veiller à maintenir les compétences dans nos entreprises. Cela vaut en particulier pour les femmes qui interrompent leurs carrières en cas de naissance d'un ou de plusieurs enfants.

Nous devons mettre en place un environnement favorable en termes de conditions de travail pour garder dans l'emploi ce réservoir de savoir et d'expériences : des modèles flexibles d'organisation du travail, de nouvelles formes de travail et des modes de garde d'enfants et de personnes dépendantes adaptés aux besoins ne sont que quelques pistes à creuser dans ce contexte.

Les inégalités de salaire persistant entre hommes et femmes doivent être éliminées et l'accès des femmes à la prise de décision à tous les niveaux doit être promu.

Compétences et talents des femmes et des hommes sont complémentaires. Mixité et diversité des ressources humaines constituent un gain, un atout pour les entreprises. Non seulement en termes de responsabilité sociale mais également, comme le confirment des études scientifiques, en termes de résultats financiers.

Monsieur le Président,

La parité des sexes et l'autonomisation politique, économique et sociale de la femme n'est pas un fardeau, une lourdeur, mais un atout potentiel important.

C'est ce message fondamental que nous nous devons de propager, et que je m'efforce de propager dans mon propre pays.

Il nous faut convaincre. Convaincre veut dire agir sur la façon de penser des gens. Les amener à remettre en question leurs mentalités. Au cas idéal, réussir à les changer.

Je nous souhaite tous et toutes le courage et la persévérance nécessaires pour gagner notre lutte commune pour cette cause noble qu'est l'égalité des femmes et des hommes et l'élimination de toutes formes de discrimination.

Je vous remercie de votre attention.